

**Réunion du conseil de quartier Faubourg de l'Arche
du 12 avril 2016 à 20h
Compte-rendu synthétique**

PRESENTS

Elus

Marie-Pierre LIMOGES, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée à la démocratie locale et à la Ville numérique
Marion JACOB-CHAILLET, adjointe au Maire déléguée au quartier Faubourg de l'Arche, Présidente du conseil de quartier Faubourg de l'Arche
Serge DESEMAISON, adjoint au Maire Sécurité, prévention de la délinquance, anciens combattants et Mémoire de la Nation

Représentants de la vie locale

Alexandre BAUME, Philippe BIRKENSTOK, Christophe BRESSY, Jean-Paul CASANOVA, Sandrine COHEN-SOLAL, Pascal DAUTHUILLE, Gilles DESMIER, Marcelle DI STEFANO, Nathalie FAYOL, Jean GUEUDET, Laure GRYNBAUM, Corinne MAUREL, Anne-Marie MONEGIER du SORBIER – GUILLAUT, Nicole POZZI, Danièle RIOU-VUAGNEUX, Catherine RUFFIN.

ABSENTS - EXCUSES

Représentants de la vie locale

Guillemette ALEZAIS, Jawad BOU ANTOUN, Jérémy BROUILLAUD, Béata CHEVAL, Céline CHICHA, Isabelle CROVILLE, Nathalie DUTANG, Christelle FAVARD, Quentin GHESTEMME, Olivier MARMAGNE, Emilienne M'BANZA, Dawuth SAUVERIN, Yassir ZIANI.



Fonctionnaires

Jacques MACRET, Directeur des Espaces verts et de l'Environnement
Isabelle de CHAMPSAVIN, Responsable Démocratie Locale – Service Vie des Quartiers

Madame Marion JACOB-CHAILLET ouvre la séance du conseil de quartier. Elle déroule l'ordre du jour en précisant qu'il est prévu, à la fin de la réunion, un temps d'échange de 30 minutes avec le public.

Elle désigne une secrétaire de séance Madame Marcelle DI STEFANO.

I. Point d'avancement sur le chantier de la tour Trinity

Madame Marion JACOB-CHAILLET présente Messieurs Xavier POURIEUX, Directeur des études générales et travaux de l'EPADESA et Thomas COUDER, Directeur adjoint des études générales et travaux pour un point d'avancement sur le chantier de la tour Trinity.

Malgré un chantier compliqué consistant à réaliser une tour au-dessus des voiries de la division Leclerc et de la RN192, l'EPADESA s'efforce de maintenir toutes les circulations (piétonnes et véhicules) et toutes les fonctionnalités des voiries.

Une liaison urbaine renforcée :

- Signalétique permanente.
- Véhicules : maintien des fonctionnalités actuelles hormis :
 - o Fermeture temporaire de la sortie du parking CNIT vers A14
 - o Fermetures occasionnelles et de courtes durées
- Piétons : maintien des fonctionnalités et amélioration des cheminements
Mise en service au plus tôt de :
 - o L'ascenseur « Sequoia» (livraison en septembre 2016) permettra à tous les piétons d'accéder à la dalle (CNIT et tour Sequoia), avec une liaison pour les PMR.
 - o Des ascenseurs côté résidence Leclerc : en septembre 2017, l'accession à la dalle (et donc tous les transports en commun) sera optimisée en facilitant la circulation des piétons et PMR par escalier et ascenseur depuis la division Leclerc et Sequoia.

Questions – Réponses :

- Le cheminement emprunté autrefois le long du CNIT sera rétabli à partir de fin 2018 ; Pendant deux ans un cheminement plus long sera proposé.
- Pas de modification du cheminement après l'ouverture de la gare RER E. Eléments plus précis sur le projet Eole lors de la réunion publique programmée le 10 mai 2016 à 19h30 en mairie principale.
- La difficulté du cheminement pour les personnes en fauteuil roulant (non électrique) est soulignée. En septembre 2016, un ascenseur leur donnera accès à 3 directions (2 rampes du CNIT et passerelle Leclerc) depuis un cheminement PMR alors qu'auparavant il n'en existait pas en tant que tel. La réalisation d'un ascenseur permettant un accès PMR au niveau de la dalle est le juste reflet du contenu des réunions de concertation.
- Il est nécessaire que le problème d'accessibilité aux transports en commun pour les PMR reste un sujet prioritaire.

II. Projet d'aménagement des espaces publics de la place Carpeaux

L'EPADESA lance une concertation pour l'aménagement de la place Carpeaux. Une première réunion de présentation du projet et du processus de concertation s'est tenue le 31 mars 2016, ainsi qu'un diagnostic en marchant le 5 avril 2016 et un atelier de présentation des projets structurants le 11 avril 2016.

D'autres temps de concertation sont prévus ; pour tout renseignement : concertation@epadesa.fr.

La place Carpeaux n'est actuellement qu'un lieu de passage liant le quartier du Faubourg de l'Arche, le Parvis, et les transports en commun. Le projet l'aménage en un espace public, véritable lieu d'échanges.

Questions – Réponses :

- Le « pouce » de César ne disparaît pas.
- La passerelle ne bouge pas.
- Les circulations sont maintenues pendant la durée des travaux.

La ville est informée, présente et impliquée par sa participation aux réunions de concertation. Elle a d'ailleurs entendu l'avis des courbevoisiens concernant la première emprise en refusant la destruction de la passerelle. La ville envisage que les courbevoisiens puissent consulter le dossier du projet actuel.

III. Aménagement du carré Raphaël

Monsieur Jacques MACRET, Directeur des Espaces verts et de l'Environnement, présente le réaménagement de la place Raphaël en rappelant que ce sujet a été concerté en conseil de quartier.

Rappel de la demande : augmenter la végétalisation du site tout en respectant des contraintes (véhicules de secours) et rénover l'aire de jeux obsolète en conservant sa destination (les tous petits).

Le planning :

- Début des travaux : 11 avril
- Pose des jeux et du sol souple : les deux premières semaines de mai
- Ouverture au public : le 20 mai
- Chantiers participatifs : le we du 21 et 22 mai sur le modèle de l'animation Allée des Vignerons, à Bécon : invitation de la population à travailler sur de la peinture de sol (demande née de la concertation : tracés pour les vélos, trottinettes, marelles) et à planter.

Rendez-vous les 21 et 22 mai pour cette grande animation dans ce cœur d'îlot !

Dans le cadre de la concertation, l'installation d'agrès de fitness (et plus globalement l'installation d'un parcours sportif) a été entendue, sans pour autant créer un lieu de rassemblement.

Questions – Réponses :

- La réunion de concertation avec les riverains sur le site a permis de concilier les demandes initiales (maintien / suppression de l'espace de jeux) en préservant sur cet aménagement les allées, en aménageant des espaces avec des arbres plantés à cette occasion, et en gardant les jeux pour les tout-petits.
L'espace est clos comme auparavant.
- Quels lieux adéquats pour les plus grands ?
 - Installation d'un mur à l'espace Mandela
 - Pourquoi ne pas ajouter une 2^{ème} table de ping pong ?
 - Terrain derrière le Val Caron
 - Très peu connu des habitants du Faubourg de l'Arche
 - Problème de liaison vers le centre de Courbevoie

Dans le cadre du conseil de quartier, une commission sur le « vivre ensemble » permettrait de travailler sur l'appropriation et le partage des espaces des différentes tranches d'âges, complexe dans un espace urbain contraint comme la ville de Courbevoie. Des adolescents pourraient participer à ces travaux, en nourrissant la réflexion de leur expertise d'usage de nouveaux aménagements, utile à leur pérennité.

- Une information concernant l'espace Deschanel Normandie a été donnée lors d'une réunion publique le 11 février 2015. Les travaux du square Normandie démarrent au mois de mai, jusqu' à la fin de l'année (jeux pour jeunes enfants, jardins partagés intégrés, parcelle dédiée au Val pour les jardins pédagogiques).
- Il n'est pas normal que le jardin autour du VAL Caron soit fermé les jours fériés.
- Les accès au terrain de basket doivent être revus et améliorés.

IV. Questions diverses

- Suivi des informations et des échanges lors des réunions : les comptes rendus des réunions de conseil de quartier sont consultables sur le site de la ville.
- Disposition des bancs au jardin du Val Caron (24 places pour 300 m²) : à la demande d'habitants, certains ont été déplacés (trop cachés et générant des regroupements nocturnes. Néanmoins, le nouvel emplacement génère d'autres réclamations. Solution : remplacer ces assises par des chaises ?
- Feu à l'angle des rues de Normandie, Gaultier et avenue de la République : le bouton pour traverser ne fonctionne pas.
- Demande de mettre la rue Gaultier en zone 30 si possible
- 6 nouvelles caméras sont prévues dans le quartier pour 2016 :
 - o Angle rue des Fauvelles – rue du clos Lucé (positionnement optimal de la caméra en étude).
 - o Place Raphaël.
 - o Square Eugène Caron.
 - o Parc du millénaire.
 - o Aire de jeux Renaissance (avec vue sur avenue de l'Arche).
 - o Boulevard de la Mission Marchand : à l'angle de la rue des Fauvelles.
- Le tourne à gauche sur le boulevard de la Mission Marchand devant la pharmacie est interdit mais jamais respecté.
- Au croisement de l'avenue Marceau et de la rue Gaultier les feux sont décalés.
- Qu'en est-il de la structure d'équilibre prévue au parc Mandela ?
- Espace à réfléchir en haut des escalators (à droite) du quartier de l'Arche et la passerelle.
- Au numéro 41 de l'avenue de l'Arche (au niveau d'une sortie de la résidence Apollonia 1 et de l'aire de livraison Monoprix) : le marquage au sol permettant de rappeler un passage pour piétons est à refaire.

- Signalétique : rebaptiser une partie de l'avenue de l'Arche? (avenue non continue avec des sens de circulation différents). Attention à la difficulté des changements d'adresse des sièges sociaux. Possibilité d'y réfléchir avec le conseil de quartier ?
- Problème de stationnement des commerçants les jours de marché : aire de stationnement ? Initialement prévue au niveau du pont Léonard de Vinci. Une réflexion est en cours.
- Problème de l'ouverture de la Poste (uniquement l'après-midi) Quelle solution pour une amplitude plus adaptée aux usages et habitants du quartier ?

Le centre culturel musulman

Madame LIMOGÉ présente un récapitulatif des conventions et délibérations passées par la ville concernant le centre culturel musulman de la rue des Fauvelles.

La situation actuelle :

L'ACMC (Association Culturelle des Musulmans de Courbevoie) dispose uniquement à ce jour d'un bail précaire sur un terrain situé 105, rue des Fauvelles, d'une superficie de 682m², appartenant à la ville, sur lequel elle peut « enseigner ou exercer le culte » dans des constructions mobiles. Le bail arrive à échéance au 30 avril 2016 (convention précaire en date du 05/03/2013). Il est accordé moyennant une redevance annuelle de 12 000€.

Une délibération a également été votée par le Conseil Municipal le 29/06/2015 pour acter du principe d'un bail emphytéotique de longue durée qui serait accordé par la Ville sur le même site, en vue de l'édification d'un centre culturel. Cette délibération a pour principale vocation d'autoriser à réaliser des études préalables, sans aucun engagement pour la suite.

Aucun bail n'est signé à ce jour, aucun permis de construire n'a été accordé ni même soumis à la Mairie.

Quelle suite ?

Le bail précaire actuel devrait faire l'objet d'un renouvellement pour une durée de 18 mois renouvelable sans excéder 3 ans.

Le projet de construction de centre culturel devra répondre à plusieurs conditions avant de pouvoir être présenté au Conseil Municipal :

- ✍ Une échelle locale et non intercommunale : le lieu de culte doit être prévu pour les pratiquants courbevoisiens et non des communes alentour. L'espace est restreint, et les rues adjacentes ne sont pas configurées pour accueillir des flux importants.
- ✍ Un bâtiment d'échelle modeste ; un stationnement prévu en sous-sol et sans vues directes sur le cimetière des Fauvelles, lequel est adjacent.
- ✍ Des financements transparents pour les pouvoirs publics
- ✍ La possibilité d'un droit de résiliation en cas de changement de gouvernance au sein de l'ACMC est à l'étude.

Le conseil de quartier aborde ici un sujet fondamental : le « vivre ensemble » sur un même territoire, dans le respect des uns des autres. La parole se doit d'être ouverte, constructive et positive, à la hauteur de l'enjeu.

Des craintes et des mécontentements s'expriment, autour de trois principaux points :

- La traversée de la résidence privée « Apolonia »

L'Association Culturelle des Musulmans de Courbevoie (ACMC) poursuit sa demande auprès des fidèles.

- La proximité avec le collège Georges SEURAT

Les parents craignent des dérives. L'ACMC souhaite rassurer en insistant sur la transparence qui caractérise le centre culturel, ouvert à tous les courbevoisiens. Elle réitère son opération « portes ouvertes » le 1^{er} mai.

Monsieur Serge DESESMAISON informe de la tenue régulière de réunions de travail avec la Préfecture et le Ministère de l'intérieur, particulièrement vigilants sur trois pôles : la radicalisation, la formation des Imans et le vivre ensemble avec d'autres communautés.

- Le problème de stationnement rue des Fauvelles

Des consignes de verbalisation sont transmises à la police municipale tous les vendredis.

L'ACMC met en place deux prières successives le vendredi afin d'éviter un flux trop important de fidèles.

Le choix de ce site fait débat au regard de son accessibilité compliquée. Il s'explique par un espace foncier disponible très contraint à Courbevoie.

L'organisation d'un comité afin de traiter de ce sujet sensible pourrait être portée par les habitants.

La séance est levée à 22h30.

Madame Marion JACOB-CHAILLET
Adjointe au Maire
Déléguée au quartier Faubourg de l'Arche

Madame Marie-Pierre LIMOGES
1^{ère} adjointe au Maire
Déléguée à la démocratie locale
et à la Ville numérique

Madame Marcelle DI STEFANO
Conseillère de quartier Faubourg de l'Arche
Secrétaire de séance